



Programme du Bilan de compétences

Le bilan de compétences est ouvert à toutes les personnes : salariées du secteur public/privé, non salariées inscrites ou non à France Travail/CAP EMPLOI, aux indépendants mais aussi aux personnes en situation de handicap, qui se posent des questions sur l'orientation à donner à leur carrière parce qu'elles ne s'épanouissent plus dans leur travail, viennent de quitter leur poste de travail et qui ne savent pas par où commencer ou qui veulent faire le point sur leur parcours de vie. Le bilan de compétences s'adresse à « vous » qui souhaitez être accompagné, soutenu et écouté pour mettre au jour la personne que vous êtes et faire ressortir tout votre potentiel.

Les objectifs du bilan de compétences régis par la Loi sont :

- « Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et motivations »
- « Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation »
- « Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution professionnelle ».

Le bilan de compétences vous permet d'identifier :

- ↳ Votre Savoir tant bien en étant ce que vous êtes mais aussi ce que vous savez faire, ce que vous savez, vos centres d'intérêt, vos valeurs professionnelles
- ↳ Vos attentes personnelles et professionnelles
- ↳ Votre parcours professionnel (êtes-vous toujours raccord avec ce que vous faites ? Etes-vous à votre juste place ?)

Ainsi vous pourrez construire un projet de transition réaliste en :

- ↳ Envisageant une reconversion professionnelle, créer votre entreprise, préparer une mobilité
- ↳ Et appréhender, se préparer à ces changements de carrière : possibilité d'évolution, faisabilité du projet, moyens personnels adéquats

Comment se déroule un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences défini par la Loi, est composé de 3 phases.

1° Une phase préliminaire qui a pour objet :

- ↳ De vous informer sur les conditions du déroulement du bilan de compétences (méthodes et techniques mises en œuvre)
- ↳ Analyser votre demande et votre besoin ;
- ↳ De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ;
- ↳ De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan (partage d'analyse de la situation);

Cette étape préliminaire nous permet ainsi de co-construire votre planning et y fixer vos objectifs. Mais aussi, établir une relation de confiance dans la sérénité et la bienveillance.

2° Une phase d'investigation vous permettant soit de construire votre projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives :

Bilan personnel

- ↳ Le bilan de compétences est un engagement de votre part, c'est-à-dire que vous devrez y consacrer du temps. Cette étape est la plus longue car il y a un vrai travail de fond. Vous travaillerez sur : vos valeurs, vos centres d'intérêt, vos Savoirs, vos écueils, vos vocations et bien d'autres encore qui feront naître tout ce que vous êtes et éclaireront votre chemin durant votre accompagnement.

Analyse du/des métier(s)

- ↳ Au cours de votre progression, des idées de métiers émergeront, ou des évolutions de poste ou la création d'une entreprise, pour vérifier l'adéquation de vos besoins/envies et métiers visés vous serez amenés à réaliser des enquêtes-métier auprès des professionnels. Grâce à leur expertise vous ferez vos choix d'orientation et ainsi vous consoliderez votre avenir.

3° Une phase de conclusion qui, par la voie d'entretiens personnalisés vous permet :

- ↳ De vous approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- ↳ De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- ↳ Définition des modalités et étapes du ou des projets professionnels

Cette dernière phase vous permet de valider votre/vos projet(s) et d'établir une stratégie pour accéder au projet de vie décidé. Nous travaillerons sur votre plan d'action pour y parvenir cela vous permettra de vous lancer à l'issue de votre bilan.

Tout le travail que vous aurez fourni et la décision que vous prendrez seront écrits sur un document s'intitulant « Synthèse du bilan de compétences » que nous compléteront ensemble lors de notre dernière séance. Ce document est strictement confidentiel, il vous appartient.

Les plus

En fonction du nombre d'accompagnés il sera prévu 1 séance collective dont l'objectif sera d'échanger sur vos résultats de l'Explorama.

Durée

Le bilan de compétences c'est 11 séances individualisées de 2h00 espacées entre 8 à 12 jours, soit maximum 3 mois d'accompagnement, la durée légale du bilan est de 24 heures maximum ; votre présence physique est nécessaire mais en cas de force majeure et les pour les personnes en situation de handicap il y a la possibilité de se voir en visio (via Zoom).

Sachez que la durée et le nombre de séances seront déterminés en fonction du premier entretien (phase préliminaire).

Un bilan de suivi sera effectué 6 mois après votre dernière séance.

Modalités de financement

Le bilan de compétences peut être financé de plusieurs façons :

Compte personnel de formation

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Plan de développement des compétences

Financement personnel

FAF (Financement d'Assurance Formation) pour les indépendants

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31148>

France Travail

OPCO

Délai d'accès

A la suite du délai incompressible de 11 jours via un financement CPF (attente de la validation du dossier) débute l'accompagnement.

Si vous financez votre bilan par vos propres moyens, le bilan démarrera suivant vos disponibilités et les miennes.

Lors d'un financement employeur/OPCO/France Travail l'accès au bilan se fait immédiatement après le délai de rétractation légal.

Personnes en situation de handicap

Le centre ne disposant pas d'accès pour les personnes à mobilité réduite, l'accompagnement se fera exclusivement en distanciel via ZOOM. Pour toute autre situation de handicap, vous serez accueillis dans notre centre de formation.

Tarifs

1590 euros TTC

Contact

Nadia BOURAOUI

03 44 40 10 10

Nadia.bouraoui@adequation-hdf.fr

Méthodes mobilisées

Fiches sur la découverte d'un environnement de travail en adéquation avec vos attentes et vos traits de personnalité, Zoom pour les visio, séances collectives (en fonction du nombre d'accompagnés), veille d'information, VisioMétiers, Test Hexa3d ou IRMR3 (tests psychométriques), synthèse de votre bilan de compétences.

Modalités d'évaluation

Questionnaires d'auto-évaluation, entretiens individuels, fiches d'exploration, Explorama, récits de vie, enquêtes métiers, etc...